

Demande déposée le 25/09/2024 et complétée le 25/09/2024

N° DP 030 073 24 V0067

Surface de Plancher autorisée :

Nb de logements :

Superficie du terrain : 998 m²

Par :	M. RAFE Régis – Mme RAFE Valérie
Demeurant à :	25 CHEMIN DES PERRIERES 30210 CASTILLON DU GARD
Pour :	garage automobile accolé à l'habitation existante
Sur un terrain sis à :	25 CHEMIN DES PERRIERES

N°93/2025

Le Maire de la Commune de CASTILLON-DU-GARD,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants et R.421-1 et suivants,
VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 23/01/2024, et notamment le règlement de la zone UD
VU la déclaration préalable DP 030 073 24 V0067 délivrée en date du 06/11/2024,
VU le courrier de Monsieur RAFE Régis et Madame RAFE Valérie en date du 18/09/2025 demandant le retrait de l'autorisation susvisée,

CONSIDERANT, qu'à ce jour, les travaux objet de la présente autorisation n'ont pas été débutés,

AR R E T E

ARTICLE 1 : LE RETRAIT de la déclaration préalable susvisée EST PRONONCE.

Fait à CASTILLON-DU-GARD,
Le 24 septembre 2025

Le Maire

Muriel DHERBECOURT



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET RECOURS : Le destinataire qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la transmission de la décision attaquée. Il peut également dans ce délai saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision.

Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (*L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite*).

Reçu le 22/09/2025
par mail.



Mme RAFE Valérie
M. RAFE Régis
25. chemin des Perrières 30210 CASTILLON DU GARD

Castillon le 18/09/2025

DEMANDE DE RETRAIT

Nous soussignés, Mme RAFE Valérie et M. RAFE Régis,
demeurant 25. Chemin des Perrières à CASTILLON DU GARD,
demandons le retrait de la demande d'urbanisme DP 030 073 24 V 0067

Mme RAFE Valérie - M. RAFE Régis